

Le Métallo

Journal de la CGT du Site de Sochaux novembre 2014

Congé-senior reconduit

Au CCE du 24 novembre, la direction a présenté :

- 1) Ses objectifs de suppressions d'emplois et de mobilité dans le DAEC 2015. La CGT considère que ces objectifs sont contestables et les méthodes douteuses. (voir page 2)
- 2) Le congé-senior 2015. La CGT y est favorable. Nous demandons que l'accord que nous avons signé pour Rennes soit étendu aux autres sites, et que les jeunes en alternance se voient proposer des CDI.

Un nouveau CCE aura lieu le 10 décembre pour connaître les versions finales de ces 2 dispositifs.

Une annonce qui était attendue

Le document présenté par la direction prévoit pour le congé senior, les mêmes dispositions en 2015 qu'en 2014.

- Congé de 2 ou 3 ans sur les sites tertiaires dont la moitié à mi-temps.
- Dispense d'activité totale de 2 ou 3 ans sur les sites industriels (cas de Sochaux/Belchamp).
- Dispense d'activité de 4 ou 5 ans à Rennes, avec prime d'incitation et indemnisation améliorée, en application de l'accord du 30 juin 2014 signé par la CGT.

La direction estime qu'en 2015, 1500 anciens pourraient opter pour le congé-senior, dont 273 à Sochaux/Belchamp.



Avis et remarques CGT

La CGT est favorable à la poursuite du congé-senior que nous souhaitons pérenniser, afin que la porte ne se ferme pas à l'avenir devant le nez des salariés.

- ✓ Nous demandons l'extension de l'accord que nous avons signé pour Rennes, notamment pour les salariés ayant eu des métiers et des horaires pénibles.
- ✓ Nous demandons à la direction les embauches et formations nécessaires pour qu'aucun salarié ne se voie refuser le congé-senior sous prétexte que son métier serait « en tension ».
- ✓ En 2014, la direction n'a pas respecté son engagement de recruter « 1 pour 1 » des jeunes préparant des diplômes en alternance.

A Sochaux, il y a eu seulement 130 jeunes en alternance pour 340 congés senior.

Nous demandons à la direction de combler le retard et de proposer aux alternants un CDI à l'issue de leur formation.

Retrouver toutes les infos

<http://cgtpsasochoaux.free.fr>

Onglet « Droits » rubrique « Congés-seniors »

Plan de suppression d'emplois et de mobilités internes : Des objectifs contestables et des méthodes douteuses

Des objectifs contestables

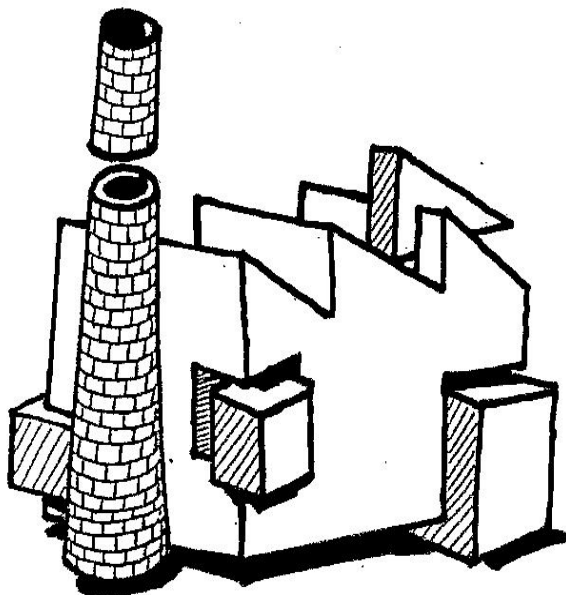
En 2015, la direction PSA a pour objectifs :

- La poursuite de la délocalisation de la production du segment B (208, C3).
- L'accélération de la sous-traitance et de la délocalisation des études et des services informatiques.
- Et toujours, des gains de productivité par la surcharge de travail de ceux qui restent.

En conséquence, elle annonce :

- 1) La suppression d'une chaîne de montage à Mulhouse et à Poissy.
- 2) La diminution des effectifs de structure (qualité, maintenance, logistique, etc.), sur tous les sites
- 3) Un « pilotage de la sous-traitance DRD pour obtenir les meilleurs coûts en périphérie européenne ».

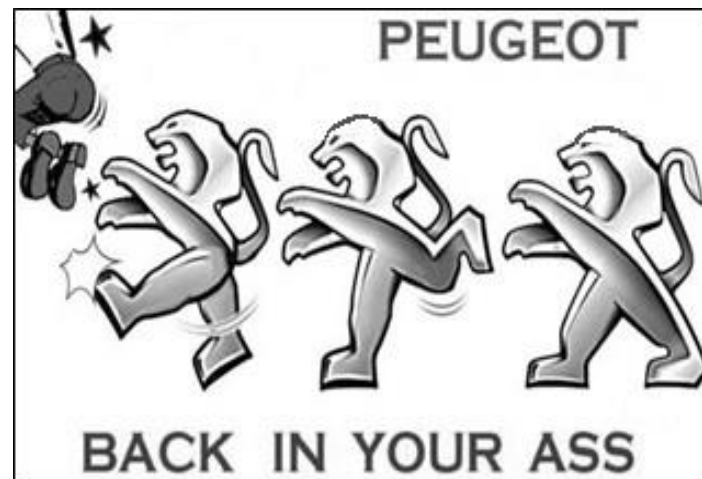
Avec quelles répercussions en matière d'emplois et de conditions de travail ?



Des chiffres inquiétants

Le DAEC 2015 a été conçu par la direction pour atteindre ces objectifs et se fixe comme but d'obtenir (document officiel CCE) :

- **950 départs de l'entreprise** (sans compter les congés seniors).
- **1700 mobilités** professionnelles (changement de métier) et/ou géographiques (changement de site).



Des méthodes douteuses

En théorie, ces mobilités et départs doivent être volontaires.

- ➔ Il est contradictoire de dire que cela sera volontaire et d'indiquer par avance combien il y en aura ! Sans compter que le chiffre des départs est bien supérieur à celui du DAEC 2014 !
- ➔ L'expérience de ces dernières semaines, avec le courrier nominatif adressé aux salariés en métier sensible, montre aujourd'hui que la direction s'oriente vers la « désignation des volontaires ».

**La CGT n'approuve
ni ces objectifs ni ces méthodes**

Retrouver toutes les infos

<http://cgtpsasochaux.free.fr>

Onglet « Droits », rubrique DAEC 2015

La cible des métiers sensibles

La direction PSA n'avait pas encore tiré toutes les ficelles du Nouveau contrat antiSocial. Ces dernières semaines, elle a mis en œuvre les dispositions l'autorisant à cibler les salariés en métier sensible pour les inciter, bon gré, mal gré, à changer de poste, de site ou d'entreprise dans le cadre du DAEC.

Des courriers et pressions qui ont choqué et ne sont pas sans effet sur la santé et le moral de nombreux salariés

Changement de vitesse

Au début, le DAEC semblait un système plutôt « cool ». Les pressions de la direction restaient limitées à quelques cas.

Et, fin septembre, au total des sites PSA en France, seulement 203 personnes avaient manifesté l'intention de s'en aller. Bien loin des objectifs de suppressions d'emplois que la direction s'est fixée !

Alors, depuis quelques semaines, tout s'enchaîne à vitesse grand « V » : multiplication des postes déclarés en métiers sensibles (à la DSIN, ils sont passés de 6% à 60% !), lettres nominatives transmises à chaque salarié, qui découvre ainsi qu'il est sur un siège éjectable, enchaînement de réunions (amphi cadres et RUs ; CCE et CE), fuites dans la presse à propos d'emplois supprimés, pour nous faire avaler cette pilule amère de plus.



Personne n'est à l'abri

Dans le jargon de la direction, toute activité n'ayant pas une valeur ajoutée suffisante, ou pouvant être sous-traitée dans un pays low-cost (Maroc, Chine, Argentine...), sera désormais déclarée sensible :

« Circulez, ici il n'y a plus rien à voir, l'heure est venue pour vous d'aller voir ailleurs... et si vous ne vous sentez pas bien, n'hésitez surtout pas, appelez le psy, disponible au 0805 207 012 » !

La direction nous abreuve à longueur d'année de son sens des responsabilités face aux RPS (risques psychosociaux). Mais dans sa perpétuelle course aux profits, qu'elle nomme pudiquement compétitivité, elle maltraite aujourd'hui sans vergogne des centaines de salariés (des milliers au niveau PSA), sans état d'âme.

Mobilité professionnelle et/ou géographique ?

Des centaines de salariés de Sochaux ont reçu leur lettre et s'interrogent à juste raison !

La direction exige des salariés plus de disponibilité, de mobilité, une meilleure capacité d'adaptation au gré des besoins de PSA. Pour cela, elle s'appuie sur :

- **l'ANI** : voulu par le MEDEF et signé par CFDT, CFTC et CFE-CGC qui légitime les licenciements personnels pour refus de mobilité, contrairement à la jurisprudence en vigueur.
- **le NCS** : voulu par la direction PSA, signé par FO, CFTC, CFE-CGC, qui instaure les « zones de mobilités » (en interne PSA) et les « pôles régionaux » (mobilité chez les fournisseurs).

Il ne fait aucun doute que PSA va utiliser ces armes pour tenter de faire pression sur les récalcitrants.

Droit d'alerte

Conscient du fait que des salariés vivent mal cette situation, les élus CGT au CHSCT de Belchamp ont déposé un droit d'alerte demandant entre autres à la direction l'arrêt immédiat d'envoi de ces lettres nominatives.

Ne pas rester isolé(e)

Dès à présent, la CGT encourage les salariés occupant des métiers sensibles, à ne pas rester isolés et à réagir en lui envoyant témoignages et ressentis, en dénonçant les pressions subies... car témoigner aujourd'hui, c'est pouvoir se défendre demain !

Contactez un représentant CGT au CHSCT

A Sochaux, Marc Spirkel : 33 59 33

A Belchamp, Jean-Gilles Pinto : 30 18 66

Congés 2015 : Ça se précise

Un premier acquis

En 2014, la direction PSA voulait imposer aux salariés liés à la production, le scénario de référence prévu par le Nouveau Contrat Social : 3 semaines de congés annuels en été et la 4^{ème} fin octobre (semaine 44).

A Sochaux, grâce au vote négatif des délégués du personnel, ce scénario a été mis en échec. Pour 2015, la direction renonce (provisoirement ?) à nous imposer des congés en semaine 44.

Ce recul est à mettre à l'actif de tous les salariés qui ont signé la pétition et du poids que vous avez donné aux délégués CGT.



Configuration 4 semaines

Dans ce cas, la direction prévoit un arrêt du 18 juillet au 16 août (semaines 30 à 33).

- C'est plus tôt que d'habitude. Avantages ? Inconvénients ? Nous attendons vos réactions sur le sujet.

Configuration 3 semaines

Dans ce cas la direction prévoit un arrêt du 25 juillet au 16 août (semaines 31 à 33).

Pour la CGT, cela n'est acceptable que si les salariés peuvent poser librement leur 4^{ème} semaine, y compris en l'accolant aux 3 autres.

Nous considérons aussi que la solution adoptée en 2014 avec droit à 4 semaines pour tous et reprise anticipée sur la base du volontariat a donné satisfaction et pourrait être reconduite en 2015.

La 5^{ème} semaine

La direction prévoit que nous soyons en congé du 24 décembre 2015 (inclus) au 3 janvier 2016.

Cela convient si l'on trouve une solution pour l'équipe de nuit du 23 au 24 décembre.

Le 15 août

La direction s'évite une guerre sur le samedi 15 août. Elle propose de le poser le 17 août ou le 23 décembre 2015.

La CGT souligne qu'il peut aussi servir à faire un pont, à l'Ascension (jeudi 14 mai) ou pour la Fête Nationale (mardi 14 juillet)

Décision à la Saint Glinglin

La direction PSA prévoit la 2^{ème} réunion sur le sujet en janvier, avec la réponse aux questions posées (jours RTT, paiement des compteurs, reliquat 0,2)

Pour la CGT cette date est trop tardive car elle ne permettra pas aux salariés d'être sûrs de leur dates de congés avant février... ou mars.

Il est important pour de nombreux salariés d'avoir leurs dates de congé dès le début de l'année (réservations et prix des billets).

Le MEDEF et PSA à l'unisson contre les droits des salariés !

M. Gattaz, président du MEDEF, s'illustre chaque semaine par une nouvelle attaque contre les salariés. Il a proposé notamment :

- ✓ des salaires en dessous du SMIC
- ✓ la suppression de 2 jours fériés
- ✓ la remise en cause des 35 heures et des RTT
- ✓ la fin des seuils sociaux (droit d'avoir des délégués pour les salariés des petites entreprises, et d'avoir un CE dans les PME)
- ✓ le remplacement du CDI par un contrat inique que l'employeur pourrait rompre sans motif. Ben voyons !

M. Mulard, de la direction PSA a cru bon de se joindre à cette attaque en règle de vos droits :

Dans le journal « Lamy Social », il demande au gouvernement la suppression du vote des délégués quand l'employeur veut fractionner à sa guise les congés des salariés.

**Supprimer le vote CGT,
En voilà une bonne idée !**